



DECRET N° 17.017

PORTANT NOMINATION DANS LES FONCTIONS A L'INSPECTION
GENERALE DES SERVICES JUDICIAIRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- (/U la Constitution du 30 Mars 2016;
- (/U la loi n° 96.015 du 27 Mars 1996 portant Statut de la Magistrature de l'ordre Judiciaire ;
- (/U la loi n° 09.011 du 8 Août 2009, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 97.031 du 10 Mars 1997 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- (/U le Décret n°91.137 du 19 Juin 1991 portant création d'une Inspection Générale des Services Judiciaires et ses modificatifs subséquents ;
- (/U le Décret n° 13.161 du 13 Juillet 2013 portant application de la grille indiciaire et autres avantages alloués aux magistrats et juges ;
- (/U le Décret n° 160221 du 2 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/U le Décret n° 160222 du 11 Avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

(/U) le Décret n°16.379 du 5 Novembre 2016 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et fixant les attributions du Ministre, Garde des Sceaux ;

SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX

APRES AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

DECRETE

Article 1^{er} : Sont nommés dans les fonctions d'Inspecteurs des Services Judiciaires, les magistrats dont les noms suivent :

1^{er} Inspecteur : Jean Claude MBOMI SIOPHATIS, Magistrat hors hiérarchie

2^{ème} Inspecteur : KOSSE Emmanuel, Conseiller d'Etat hors classe

3^{ème} Inspecteur: François NANARE, Conseiller d'Etat hors classe

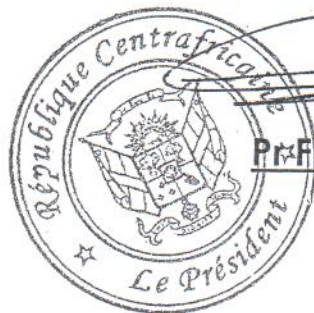
4^{ème} Inspecteur : Egide GOUGUIA, Conseiller d'Etat hors classe

5^{ème} Inspecteur : Barthélemy YAMBA, Magistrat hors hiérarchie

6^{ème} Inspecteur : Robert KPOUSSA, Magistrat hors hiérarchie

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 12 JAN. 2017



Pr Faustin Archange TOUADERA